



Principales règles à connaître suivant les différentes obligations des clubs - Aout 2022

1 / Obligation réglementaire en ARBITRES suivant le niveau régional et départemental (Statut de l'arbitrage fédéral)

	ARBITRES Nombre total	Dont Majeur	Sanctions financières				Mutés (Normalement 6 autorisés)		
			1ère année d'infraction	2ème année	3ème année	4ème année	1ère année d'infraction	2ème	3ème
R1	4	2	180 €	360 €	540 €	720 €	2 mutés en moins	4 mutés en moins	Aucun mutés possible + interdiction d'accession
R2	3	1	140 €	280 €	420 €	560 €			
R3	2	1	120 €	240 €	360 €	480 €			
D1	2	1	120 €	240 €	360 €	480 €			
D2	1		50 €	100 €	150 €	200 €			
D2*	2	1	120 €	240 €	360 €	480 €			
D3	1		60 €	120 €	180 €	240 €			
D4	1		60 €	120 €	180 €	240 €			
D5	Néant		60 € non appliqué						

D2* Dispositif spécifique au DAF

2 / Obligation réglementaire en équipe de JEUNES suivant le niveau régional et départemental 2022/2023 V 3 version finale votée le 24 juin 2022 à l'A.G.

	U20/U19/U18	U17/U16	U15/U14	U 13	U 11	U 9	U 7	Total E.	Sanctions
R1	2 (dans 2 catégories différentes)			1	1	1	1	6	- 3 pts au classement général + Amende
R2	2			1	1	1	1	6	
R3	2			1	2			5	
D1	2				2			4	Interdiction d'accession + Amende (100 € par équipe manquante)
D2	1 ou 2 équipes supplémentaires entre U11 et U7				2			3	
D3	1 ou 1 équipes supplémentaires entre U11 et U7				1			2	
D4	0				0			0	
D5	Néant				Néant			0	

Principe essentiel

Lorsque un club se met en ENTENTE avec un autre club ou lorsqu'il y a création d'un GROUPEMENT DE JEUNES entre plusieurs clubs, ces dispositifs doivent compter au moins autant d'équipes que les règlements de la ligue et du district en imposent pour chaque club qui constitue l'entente ou le groupement.

3 / Obligation en matière d' EDUCATEURS en SENIORS

Le club évoluant en Départemental 1 devra disposer d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F) responsable du Projet Sportif et un éducateur titulaire de la Certification Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) pour le responsable Senior.

Le club évoluant en Départemental 2 devra disposer d'un éducateur titulaire de la Certification Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) pour le responsable Senior.

Si les clubs participant à un championnat Départemental 1 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1er alinéa, outre les pénalités financières indiquées ci-dessus, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 2 Seniors en fin de saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 2 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 3 Seniors.

Si les clubs participant à un championnat Départemental 2 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1er alinéa, outre les pénalités financières indiquées ci-dessus, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 3 Seniors en fin saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 3 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 4 Seniors.